



DANS SA SEANCE DU 28 AVRIL 2025 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De préavisier favorablement la demande d'installation d'une pompe à chaleur air/eau sur la parcelle 28, M. Deléderray, Rte de Lonay 11 ;

A pris note

- Des remerciements du Judo Club de Morges quant à notre soutien financier.

La municipalité